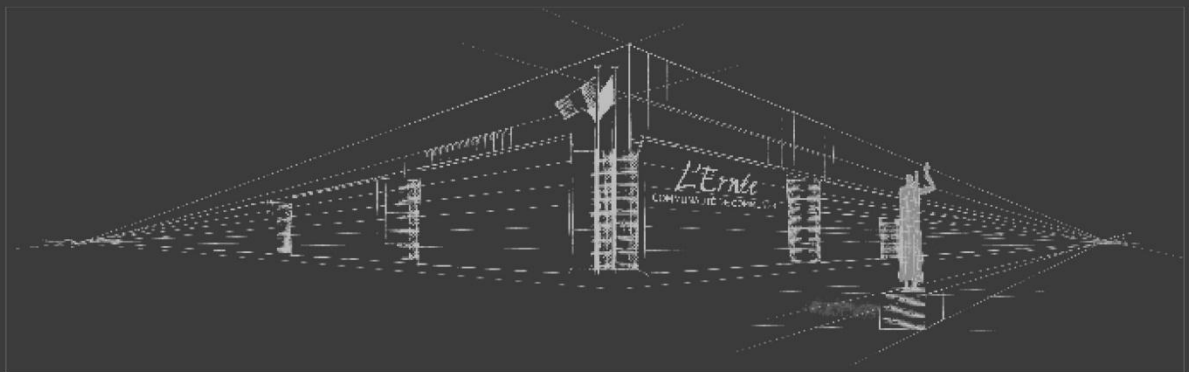




| BUDGET 2026



www.lernee.fr

Introduction	3
Présentation du budget général consolidé (budget principal et budgets annexes)	5
Présentation et vote du budget principal	7
Section de fonctionnement	8
Section d'investissement	18
Présentation et vote du budget annexe « Gestion et traitement des déchets »	20
Section d'exploitation	22
Section d'investissement	24
Présentation et vote du budget annexe « Réseau de chaleur »	26
Section d'exploitation	26
Section d'investissement	26
Présentation et vote du budget annexe « Eau potable »	27
Section d'exploitation	27
Section d'investissement	30
Présentation et vote du budget annexe « Assainissement en régie »	31
Section d'exploitation	32
Section d'investissement	32
Présentation et vote du budget annexe « SPANC »	34
Section d'exploitation	34
Présentation et vote des budgets Zones d'activités	35
Tableau des effectifs	37

Introduction

Les budgets 2026 seront votés avec la reprise anticipée des résultats 2025, étant précisé que les CFU 2025 seront votés le 16 juin prochain.

Les budgets primitifs 2026 présentés sont les suivants :

- Budget principal de la CCE ;
- Budget annexe « Gestion et traitement des déchets » ;
- Budget annexe "Réseau de chaleur"
- Budget annexe « Eau potable »
- Budget annexe « Assainissement collectif en régie »
- Budget annexe « Assainissement non collectif » (SPANC)
- Budget annexe « ZA de la Querminais 2 à Montenay »
- Budget annexe « Parc d'activités de la Mine à la Baconnière »
- Budget annexe « Parc d'activités de la Brimonnière à Ernée »
- Budget annexe « ZAE transférées » (regroupement ZAE transférés par les communes)
- Budget annexe « ZA du Tertre à Chailland »

Rappel des règles budgétaires

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'EPCI.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de l'EPCI. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de l'EPCI territorial est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

Contexte de la préparation budgétaire 2026

Le budget principal de la Communauté de communes de l'Ernée est présenté dans la nomenclature budgétaire M57. Les budgets SPIC sont présentés, quant à eux, au titre de l'instruction comptable et budgétaire M4.

L'ensemble des budgets sont présentés conformément aux ambitions politiques vues à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire et du Plan Pluriannuel d'Investissement.

L'objectif est de maintenir une bonne capacité d'investissement afin de mener à bien les objectifs du projet de territoire.

Les évolutions dans la construction budgétaire 2026

Le budget principal va intégrer divers changements portant sur :

✓ l'intégration du CIAS de l'Ernée suite à sa dissolution (transfert du personnel et continuité des actions menées)

✓ le paiement des charges d'entretien pour l'ensemble des Zones d'activités économiques (seules les dépenses afférentes aux acquisitions de terrains et travaux de viabilisation sont maintenues dans les budgets ZA)

Pour rappel, jusqu'en 2025, le budget principal versait des subventions d'équilibre au budget CIAS ainsi qu'aux divers budgets annexes ZA.

Ces changements ne devraient donc pas impacter l'équilibre global du budget principal 2026 mais auront pour conséquence de faire évoluer divers chapitres budgétaires. A cet effet, les chiffres du BP 2025 (cumul CCE et CIAS) ont fait l'objet de quelques retraitements entre chapitres afin de pouvoir comparer convenablement l'évolution entre 2025 et 2026

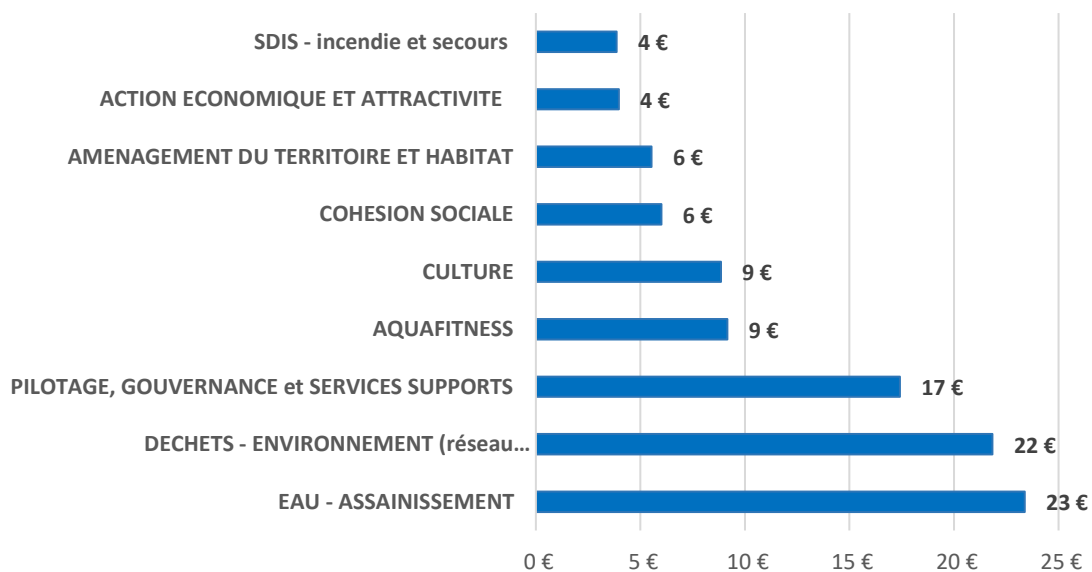
Concernant les budgets SPIC, une évolution de la nomenclature budgétaire M4 au 01/01/2026 précise que le chapitre de dépenses imprévues ne peut plus être alimenté donnant ainsi la possibilité aux SPIC d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5%

Présentation du budget général consolidé (Budget principal et budgets annexes)

⇒ Répartition des dépenses de fonctionnement 2026 par politique

SERVICES	Montant	
EAU - ASSAINISSEMENT	3 044 077 €	
DECHETS - ENVIRONNEMENT (réseau chaleur/PCAET/GEMAPI)	2 844 154 €	dont 82% OM
PILOTAGE, GOUVERNANCE et SERVICES SUPPORTS	2 257 254 €	SC
AQUAFITNESS	1 192 217 €	
CULTURE	1 146 492 €	
COHESION SOCIALE	774 358 €	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT	720 753 €	SC
ACTION ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE	489 466 €	
SDIS - incendie et secours	503 471 €	
TOTAL BUDGETS - PRINCIPAL ET ANNEXES	12 972 242	

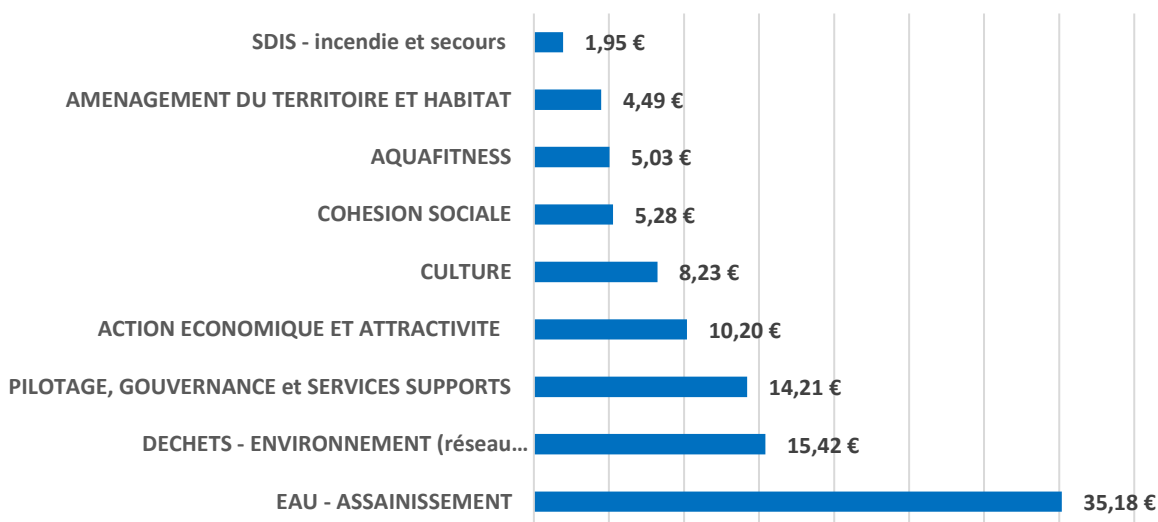
Répartition par politique pour 100 € dépensés



⇒ Répartition des dépenses totales (Fonctionnement + investissement) pour l'ensemble des budgets

SERVICES	MONTANTS
EAU - ASSAINISSEMENT	9 073 702 €
DECHETS - ENVIRONNEMENT (réseau chaleur/PCAET/GEMAPI)	3 978 077 €
PILOTAGE, GOUVERNANCE et SERVICES SUPPORTS	3 663 942 €
ACTION ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE	2 631 227 €
CULTURE	2 122 108 €
COHESION SOCIALE	1 361 977 €
AQUAFITNESS	1 297 812 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT	1 158 935 €
SDIS - incendie et secours	503 471 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES	25 791 251 €

Répartition par politique pour 100 € dépensés



Présentation et vote du Budget Principal

PARTIE 1 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

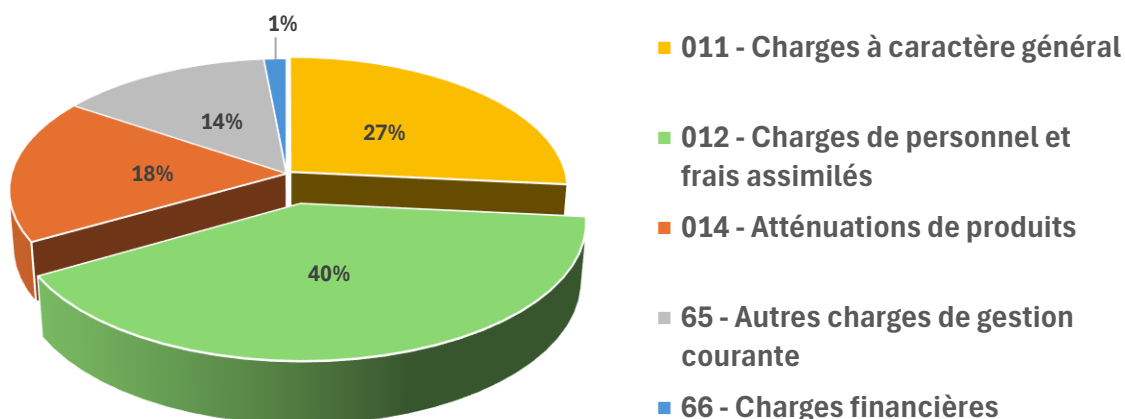
Section équilibrée en dépenses et recettes à 12 548 436,30 €

Le tableau ci-dessous récapitule les crédits inscrits en 2026, comparé au vote du budget 2025.

Chapitre dépenses	Budget 2025 CCE + CIAS	Budget 2026	Evolution budget n/n-1	
			En %	En €
011 - Charges à caractère général	2 532 978	2 478 184	-2,16%	-54 794
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 659 599	3 762 434	2,81%	102 835
014 - Atténuations de produits	1 656 255	1 655 556	-0,04%	-699
65 - Autres charges de gestion courante	1 255 311	1 313 248	4,62%	57 937
66 - Charges financières	177 388	139 069	-21,60%	-38 319
67 - Charges exceptionnelles	5 550	5 000	-9,91%	-550
68 - Dotations aux provisions	104 777	11 000	-89,50%	-93 777
Dépenses réelles avec provisions	9 391 858	9 364 491	-0,29%	-27 367
Dépenses réelles hors provisions	9 287 081	9 353 491	0,72%	66 410
023 - virement à la section d'investissement	999 780	800 704		
042 - opérations d'ordre / dotations aux amortissements	2 509 747	2 383 241		
Opérations d'ordre	3 509 527	3 183 945	-9,28%	-325 583
TOTAL DEPENSES	12 901 385	12 548 436	-2,74%	-352 950
Chapitre recettes	Budget 2025 CCE + CIAS	Budget 2026	Evolution budget n/n-1	
			En %	En €
013 - Atténuations de charges	31 326	52 213	66,68%	20 887
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	923 375	943 748	2,21%	20 373
73 et 731 - Impôts et taxes et fiscalité locale	5 665 046	5 687 147	0,39%	22 101
74 - Dotations, subventions et participations	2 485 448	2 315 755	-6,83%	-169 693
75 - Autres produits de gestion courante	1 513 618	1 491 412	-1,47%	-22 206
77 - Produits spécifiques	9 000	1 000		
78 - Reprises sur amortissements et provisions	12 248	0		
Recettes réelles avec provisions	10 640 061	10 491 275	-1,40%	-148 786
Recettes réelles hors provisions	10 627 813	10 491 275	-1,28%	-136 538
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	561 384	573 178		
Opérations d'ordre	561 384	573 178	2,10%	11 794
002 - Excédent de fonctionnement affecté	1 699 940	1 483 984	-12,70%	-215 957
TOTAL RECETTES	12 901 385	12 548 436	-2,74%	-352 949

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses réelles par chapitre



L'évolution entre 2025 et 2026 est faite à partir de la consolidation des budgets CCE et CIAS ; les flux croisés de 2025 entre les budgets ont été retirés afin de donner une meilleure lisibilité de comparaison entre chapitres.

Les comparaisons sont faites de BP à BP.

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 478 184 € (- 54 794€ /- 2,16%)

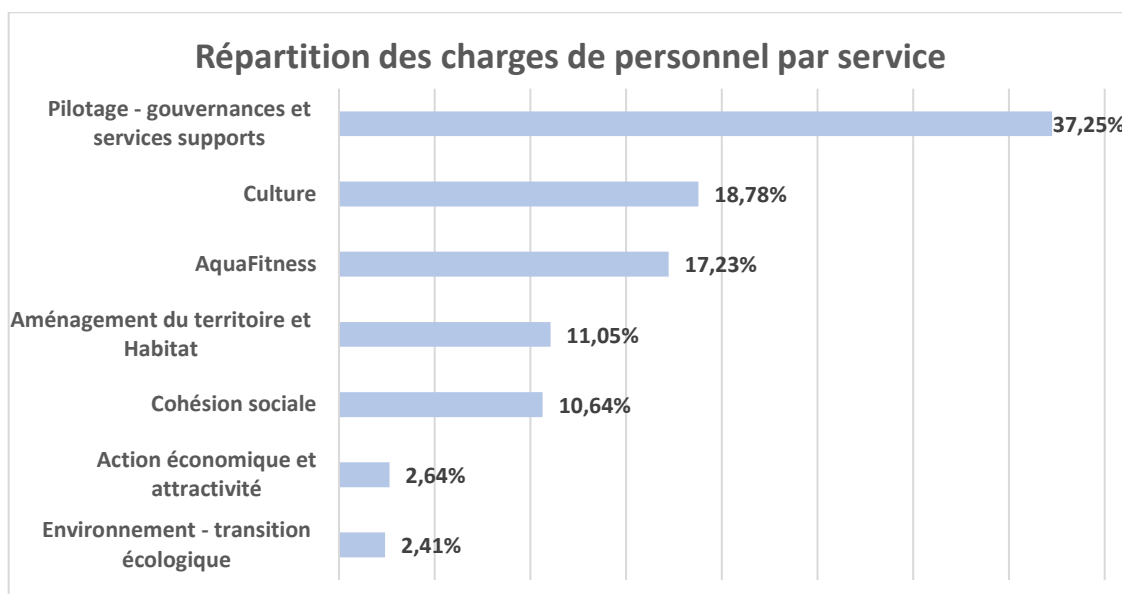
Les diminutions les plus importantes se situent sur les postes suivants :

- Réduction de l'enveloppe consacrée aux études
- Fournitures d'entretien et de petit équipement
- L'enveloppe des honoraires (article 62268) a été fortement diminuée passant de 201 K€ à 117 K€ en 2026 ; en 2025, un workshop de l'habitat avait été pris en charge à hauteur de 41 K€. Par ailleurs, les honoraires de suivi-animation de l'OPAH ont été revus à la baisse.
- L'embauche d'un agent de propreté en septembre 2025 a permis de diminuer les coûts de nettoyage de locaux qui étaient externalisés pour le siège de la CCE, les locaux de l'Escapade et de la pépinière d'entreprises

En revanche certains postes sont en augmentation, il s'agit :

- Art 605 : travaux GEMAPI – bassin du Gastard pour 52 000 € ; Compte tenu du type de travaux qui n'ont pas la finalité de réalisation d'un ouvrage public, un nouveau mode de gestion en M57 impose l'inscription de la dépense en section de fonctionnement alors que ces travaux étaient jusqu'en 2025 gérés en opération de compte de tiers en investissement.
- Art 60612 : des coûts d'électricité en hausse de + 4% en 2026 dans le cadre du marché avec TEM (fournisseur ENGIE) ; la production d'électricité photovoltaïque en autoconsommation collective (ombrières et atelier eau) permet toutefois de neutraliser une partie de cette augmentation. Pour la 2^{ème} année, et en référence à l'année passée, les économies attendues peuvent être évaluées à 30 000 €.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 3 762 434 € (+ 102 835 € / + 2,81%)



La prévision budgétaire tient compte :

- De divers éléments conjoncturels et règlementaires :
 - Le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) qui vient augmenter de façon mécanique la masse salariale chaque année
 - L'augmentation de l'assurance statutaire : + 15%
 - L'augmentation des cotisations URSSAF : +0.38 points (1.20 %)
 - L'augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL : + 3 points (+ 8.60 %)
 - L'augmentation de la cotisation patronale de l'IRCANTEC : + 0.07 pts (+ 1.60 %)
- Du transfert des agents à la CCE suite à la dissolution du CIAS (357 200 €, soit 9.50% du chapitre 012)
- Volet social :
 - Obligation de l'employeur de participer à la protection sociale complémentaire de ces agents pour le volet santé à compter du 1/01/2026. A ce titre, la Communauté de communes verse une participation de 25 € par mois aux agents ayant souscrit un contrat santé labellisé. Pour rappel, le minimum obligatoire est de 15 €/mois.
 - De l'évolution des effectifs permettant la mise en œuvre des différentes politiques engagées :
 - La création d'un poste d'assistant administratif à mi-temps au sein du service commun RH suite à l'adhésion de la ville d'Ernée à 100% de la mission proposée par le service,
 - L'augmentation du temps de travail de l'agent de propreté suite à la livraison des nouveaux bureaux,
 - L'axe 2 du Projet d'Administration porte sur la modernisation de l'organisation de la collectivité. En ce sens, une des actions premières, sur l'année 2025, a été d'élaborer un nouvel organigramme. En effet, la collectivité disposait d'un organigramme dont la structure relevait de la construction historique de la collectivité, fruit des prises de compétences successives. La refonte de cet organigramme portait sur de nombreux enjeux :
 - Améliorer la lisibilité et structurer la CCE autour de quelques directions
 - Favoriser la délégation de la DGS vers les directions (signature devis, courrier VP, ordre de mission, pilotage budgétaire et financier...)

- Renforcer le pilotage stratégique de nos compétences (appui aux responsables de pôles, pilotage projets stratégiques, veille prospective, évaluation...)
- Offrir des évolutions internes et sécuriser l'organisation en cas de départ d'agents
- Favoriser le développement de synergies entre pôles d'une même direction

Ainsi, le nouvel organigramme cible a conduit à la création des postes suivants budgétisés en 2026 :

- Directeur de l'environnement et cadre de vie + Assistant administratif
- Directeur des services à la population.
- Le remplacement d'un agent dans le cadre de son congé maternité.
- Le recrutement sur certains postes vacants a été différé

Néanmoins, les charges de personnel sont atténuées par :

→ divers recouvrements au chapitre 70 :

- Recouvrement heures effectuées par les services supports (Comptabilité – Ménage) auprès des budgets annexes Eau/Gestion des déchets et du Syndicat de bassin ;
- Recouvrement des charges de personnel lié au fonctionnement des services communs au travers des attributions de compensation pour les communes et par une participation pour les budgets annexes EAU/Gestion des déchets et du Syndicat de bassin.

→ des participations de l'Etat, du Département et autre, en soutien à la création de certains emplois tels que les postes PVD-ORT, chargé habitat, poste Bocage et divers postes sur le volet cohésion sociale (Relais petite enfance, France Services, chargé de coopération CTG, Coordination contrat local de santé) ;

→ les indemnités journalières de la CPAM et de l'assurance statutaire liées aux différents arrêts de travail.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 1 655 556 € (- 699 € / - 0.04%)

Ce chapitre prend en considération les attributions de compensation, la dotation de solidarité communautaire et les reversements de fiscalité. Ce chapitre est stable par rapport à 2025

Toutefois, certaines évolutions sont à prendre en considération comme suit :

- L'attribution de compensation prévisionnelle est arrêtée à 1 500 000 € contre 1 542 721 € en 2025 soit - 42 721 €

Instaurée au 01/01/2007 suite à la mise en place de la TPU, celle-ci a évolué au fil de l'eau au gré des transferts de compétences mais également par l'adhésion libre des communes à divers services communs développés par la Communauté de communes (ADS – Ingénierie-voirie – Systèmes d'information et Ressources Humaines)

Concernant les services communs, le coût des services est calculé chaque année afin d'être répercuté sur les attributions de compensation des communes en année n+1

Pour 2026, ce chiffre tient compte des attributions de compensation provisoires votées le 09/02/2026 avec une anticipation des coûts définitifs inhérents aux évolutions 2026 liées à de nouvelles adhésions.

- La dotation de solidarité communautaire s'élève à 100 000 € (identique à 2025)
- Le partage du produit IFR sur les composantes éolienne et photovoltaïque s'élèvent à 7 739 € en faveur des communes (+ 380 € par rapport à 2025) ; ce montant correspondant à 15% du produit perçu par la CCE en 2025 et se décompose comme suit :

Commune	composante	produit IFER perçu en 2025	Reversement 15% à la commune
Ernée	photovoltaïque	502 €	75 €
la Bigottière	photovoltaïque	962 €	144 €
La croixille	photovoltaïque	711 €	107 €
St Hilaire du Maine	Eolienne	48 508 €	7 276 €
St Germain le Guillaume	photovoltaïque	443 €	66 €
Vautorte	photovoltaïque	468 €	70 €
TOTAL		51 594 €	7 739 €

- Un dégrèvement de taxe foncière non bâtie en faveur des jeunes agriculteurs pour 3 500 €
- Un reversement du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance perçue sur le budget 2025 pour 44 317 € ; la compétence voirie n'étant pas exercée par la CCE, ce produit est reversé intégralement aux communes en fonction de la longueur de leur voirie communale.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 1 313 248 € (+57 937€ /+ 4,62%)

Ce chapitre retrace pour l'essentiel :

- Les indemnités et cotisations sociales des élus
- Le déplacement d'une délégation d'élus au congrès des intercommunalités de France (pas de déplacement en 2025) qui aura lieu à Dunkerque en octobre prochain.
- Le financement du SDIS (service départemental d'Incendie et de Secours) pour 503 471 €, laquelle contribution a augmenté de 1.41% par rapport à 2025 ; pour rappel, la contribution au SDIS avait été transférée des communes vers la Communauté de communes au 01/01/2014 sur la base des contributions des communes en 2013, soit 378 870 € (+ 33% à la charge de la Communauté de communes au 01/01/2026) ;
- Les subventions attribuées aux associations, auxquelles s'ajoutent des soutiens financiers sur le volet cohésion sociale, pour un montant global de 159 800 €
- Le reversement de la taxe GEMAPI perçue en impositions directes (article 7346) dans le cadre d'une gestion déléguée à titre principal au Syndicat de Bassin de l'Ernée qui mène des actions de restauration du cours d'eau sur le bassin versant de l'Ernée ; d'autres actions sont prévues en 2026 avec l'EPTB Vilaine sur les communes de Juvigné et de la Croixille
- L'informatique en nuage (article 65811) budgété à hauteur de 211 K€ contre 186 K€ en 2025, montant en augmentation consécutif à de nouvelles adhésions au service commun « Systèmes d'information » et à l'augmentation des coûts ; Ces dépenses couvrent la gestion des serveurs, du stockage, des bases de données des logiciels métiers via internet pour l'ensemble des services de la CCE ; en contre partie, les dépenses sur cet article sont éligibles au FCTVA à hauteur de 5.60% du montant de la dépense TTC, lequel sera perçu en N+1 conformément à la loi de finances 2026.

Par ailleurs, les comptes 6541 et 6542 : admission en non-valeur et créances éteintes ont été budgétés à hauteur de 8 000 € ; ce montant sera réajusté si besoin par décisions modificatives au cours de l'année 2026.

Chapitre 66 - Charges financières : 139 069 € (- 38 319 € /- 21,60%)

Le budget principal n'a pas contracté de nouveaux emprunts depuis 2023 ; l'extinction de certains prêts en 2025 ainsi que la baisse mécanique des intérêts sur des prêts à annuités constantes explique donc cette baisse par rapport à 2025.

Toutefois, cette prévision 2026 n'intègre pas à ce stade des intérêts liés à la réalisation éventuelle d'un nouveau prêt courant 2026.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 5 000 €

(Réserve pour annulations titres sur exercices antérieurs)

Chapitre 68 : Dotations aux provisions : 11 000 €

Les provisions pour risques et charges sont obligatoires pour la sincérité des comptes. Il est nécessaire de provisionner des pertes financières probables dès l'ouverture de dossiers de surendettement ou en procédures collectives (redressement et/ou liquidation judiciaires) ; par ailleurs, des provisions doivent également être constituées en fonction de l'ancienneté de certaines créances.

Les provisions constituées au 31/12/2025 s'élèvent à hauteur de :

→ 216 919,07 € pour risques d'impayés

→ 15 000 € pour litige

Le principe des provisions permet de neutraliser, le moment venu, les dépenses d'effacement de dette ou d'admission en non-valeur, par des reprises sur provisions.

D'autres provisions complémentaires pour risques sont susceptibles d'être constituées au cours de l'année 2026.

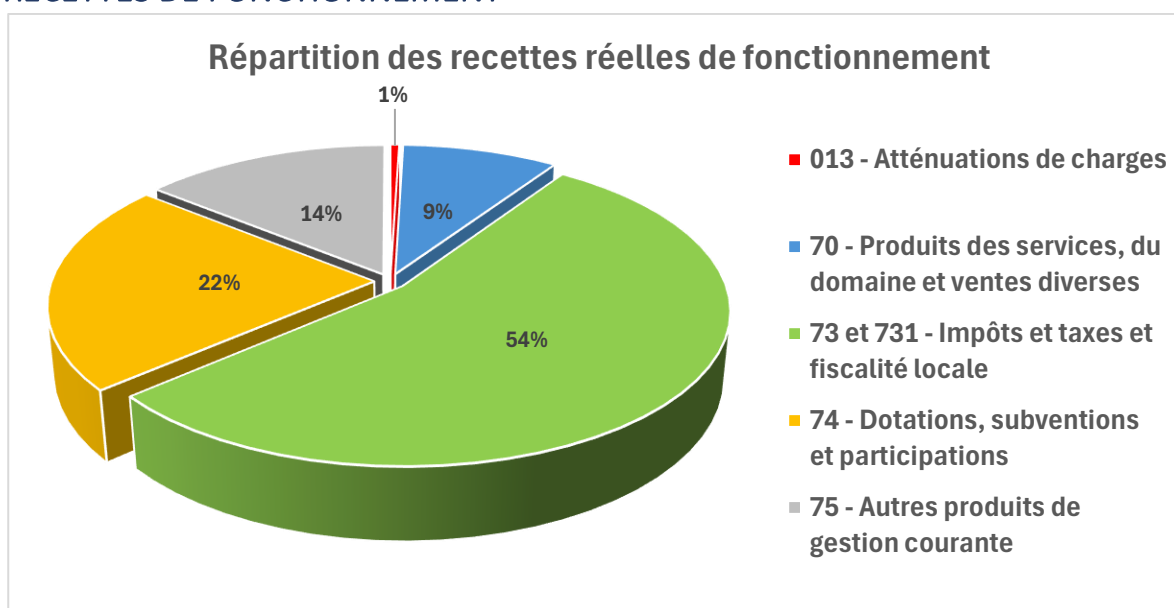
Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 800 704 €

Il s'agit du virement effectué à la section d'investissement pour permettre d'autofinancer des projets d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 383 241 €

Il s'agit des amortissements comptables des acquisitions, travaux et études réalisés en investissement. Il s'agit d'un montant prévisionnel susceptible d'être ajusté en fin d'année lors des écritures d'amortissements au prorata temporis au titre des biens acquis en 2026.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 013 – Atténuations de charges : 52 213 € (+ 20 887 € /+ 66.68%)

Ce chapitre comprend :

- Les indemnités journalières de la CPAM et de l'assurance statutaire consécutives à des arrêts de travail.
- La participation des agents à hauteur de 40% sur les tickets restaurant (changement de chapitre à compter de 2026 – cette recette était encaissée au chapitre 75 jusqu'en 2025)
- Le Fonds national de compensation du supplément familial de traitement (FNCSFT) permettant d'égaliser, à posteriori, les charges de la collectivité résultant du versement du SFT aux fonctionnaires ; la collectivité est bénéficiaire lorsque le montant versé est supérieur à la moyenne nationale.

Chapitre 70- Produit des services : 943 748 € (+ 20 373 € / + 2.21%)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes issues des services communautaires, dont :

- Diverses locations pour **11 795 €**
Il s'agit de la chasse sur le site de l'étang neuf de Juvigné et des locations de vélos à assistance électrique au titre du programme mobilité.
- Les redevances d'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux pour **6 000 €**
- Les redevances des services à caractère culturel, sportif et social pour **486 800 €** suivant détail ci-dessous :

Produits des services	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
AquaFitness	410 000 €	402 613 €	400 000 €
Ecole de musique & Studio musiques actuelles	50 400 €	49 508 €	51 500 €
Saison culturelle - billetterie	28 000 €	20 597 €	28 000 €
Escapade - activités	1 800 €	2 024 €	1 800 €
Epicerie sociale	5 000 €	5 872 €	5 500 €
TOTAL	495 200 €	480 614 €	486 800 €

- Remboursements de charges de personnel pour **69 332 €** (mise à disposition de personnel)

Tiers	type d'intervention	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
budgets SPIC (Eau-ASS et OM)	Services supports (comptabilité, ménage)	49 700 €	39 940 €	60 500 €
Communes	interventions Musical'Ecoles	6 588 €	5 832 €	5 832 €
Autres organismes - Syndicat de bassin	Services supports (comptabilité)	4 405 €	2 993 €	3 000 €
Total		60 693 €	48 765 €	69 332 €

- Remboursement de frais pour **363 446 €** répartis comme suit :

Tiers	détail	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
budgets SPIC (Eau-ASS et OM)	coûts adhésion services communs RH- Informatique et Ingénierie + Remboursement charges diverses liées à l'hébergement - eau - électricité - assurances - fournitures	116 397 €	121 844 €	145 300 €
Communes	Maintenance logiciel Marco Web et taxes foncières atelier relais	20 866 €	9 223 €	15 306 €
Autres tiers	Charges locatives MSP / Pépinière autres que l'électricité et l'eau Recouvrement taxes foncières sur ateliers économiques Recouvrement charges logements Recouvrement charges électricité - eau à l'aire d'accueil gens du voyage	196 707 €	179 315 €	202 840 €
Total		333 970 €	310 382 €	363 446 €

Chapitre 73 et 731 : Impôts, taxes et fiscalité locale : 5 687 147 € (+ 22 101€ /+ 0,39%)

Ces 2 chapitres regroupent les produits fiscaux attendus pour 2026.

En l'attente de la notification des bases définitives 2026, les recettes fiscales prévisionnelles ont été budgétisées en tenant compte :

- De la revalorisation des bases à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) soit à + 0,80% (contre 1.7% en 2025)
- D'une stabilité des taux d'imposition additionnels comme suit :
 - Taxe foncière bâti : 1,75%
 - Taxe foncière non bâti : 3,65%
 - Cotisation Foncière des entreprises : 25,69%
 - Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 13%
- D'un gel de la fraction de TVA au niveau de 2025 sur la compensation TH et CVAE
- D'une diminution du FPIC qui suit la tendance des 2 dernières années
- D'une augmentation de l'IFER et de la TASCOM appréhendées sur les tendances des 3 dernières années
- D'une diminution du produit GEMAPI voté à 130 000 € (contre 160 000 € en 2025) afin de couvrir les besoins (dont 126 000 € perçus en fiscalité et 4000 € en compensation au chapitre 74)
- D'un reversement par les communes de 15% des produits de taxes foncières propriétés bâties perçus en 2024 (stock) augmenté du flux à 100% comptabilisé entre 2024 et 2025, sur les zones d'activités économiques communautaires suivant la répartition ci-dessous :

NOM DE LA ZONE	COMMUNE	produit part communale perçue en 2024	reversement 15% sur le stock	produit part communale perçue en 2025	produit reversé sur le flux N-N-1 100%	Reversement total
ZA de la Querminais 1	Ernée	105 920 €	15 888 €	107 590	1 670 €	17 558 €
ZA de la Querminais 3	Ernée	117 678 €	17 652 €	119 663,80	1 986 €	19 637 €
ZA de la Brimonnaire	Ernée	7 110 €	1 067 €	15 436	8 326 €	9 393 €
ZA de la Querminais 2	Montenay	34 082 €	5 112 €	35 374	1 292 €	6 404 €
ZA de la Mine	la Baconnière	4 343 €	651 €	4 402	59 €	710 €
Total des reversements		269 133 €	40 370 €	282 466 €	13 333 €	53 703 €

Par ailleurs, des produits exceptionnels ont été perçus en 2025 non reconductibles en 2026 tels que la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEIT LD) et des rôles supplémentaires.

Le tableau ci-dessous retrace à cet effet l'ensemble des produits fiscaux prévisionnels pour 2026 comparé aux encaissements perçus sur les 2 dernières années.

IMPOTS ET TAXES chapitres 73 et 731	CFU 2024	CFU 2025	Prévision BP 2026	Variation CFU 2025/BP 2026	
				en €	en %
Taxes foncières - THRS et CFE	1 511 306 €	1 632 887 €	1 676 440 €	43 553 €	2,67%
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux	156 849 €	168 460 €	178 000 €	9 540 €	5,66%
Taxe sur les surfaces commerciales	168 620 €	175 061 €	185 000 €	9 939 €	5,68%
Taxes GEMAPI	114 689 €	154 581 €	126 000 €	-28 581 €	-18,49%
Rôles supplémentaires perçus sur années antérieures	23 541 €	43 214 €	10 000 €	-33 214 €	-76,86%
FNGIR	135 247 €	135 247 €	135 247 €	0 €	0,00%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	195 566 €	177 223 €	164 500 €	-12 723 €	-7,18%
Fraction TVA nationale (en remplacement de la suppression de la TH)	2 200 781 €	2 206 691 €	2 206 691 €	0 €	0,00%
Fraction TVA nationale (en remplacement de la suppression de la CVAE)	792 448 €	818 566 €	818 566 €	0 €	0,00%
Attribution de compensation versées par les communes	135 345 €	131 960 €	133 000 €	1 040 €	0,79%
Autres fractions de TVA (régularisation sur années antérieures)		8 003 €	0 €	-8 003 €	
Reversement conventionnels de fiscalité (TFB sur produits ZAE communautaires)		40 369 €	53 703 €	13 334 €	33,03%
Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance		44 317 €	0 €	-44 317 €	
TOTAL	5 434 392 €	5 736 579 €	5 687 147 €	-49 432 €	-0,86%

Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations : 2 315 755 € (- 169 693 € /- 6,83%)

1 - La dotation globale de fonctionnement : 1 005 383 €, maintenue globalement à son niveau de 2025 en considérant la stabilité annoncée dans le PLF 2026.

2 - Les compensations fiscales de l'Etat : 535 136 € (contre 649 730 € au BP 2025)

Elles sont composées des pertes de ressources sur la fiscalité des entreprises, des taxes foncières et de la GEMAPI ; l'année 2026 est marquée par une diminution de 19,3% de la compensation de l'abattement sur les valeurs locatives des établissements industriels.

3 - Les autres participations : 773 736 € dont 91 170 € en report de recettes 2025 de l'ex-CIAS de l'Ernée

Les recettes attendues par les partenaires en accompagnement des différentes compétences développées sont les suivantes :

➤ Subventions Etat : 303 806 €

- Fonds FNADT et inter-opérateurs pour le fonctionnement de 2 Maisons France Services (MFS) à hauteur de 110 000 €, auquel s'ajoute un solde 2025 pour le soutien au poste de conseiller numérique pour 11 667 €
- Soutien financier de l'ANAH dans le cadre du pacte territorial en soutien aux postes PVD-ORT et chargé Habitat ainsi que sur le suivi-animation de l'OPAH-RU pour un montant global de 127 229 € ;

- Soutien financier attendu de la DRAC à hauteur de 10 500 € dans le cadre d'actions menées au titre de la saison culturelle.
- Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur les travaux bassin versant du Gastard pour 27 200 €
- Subvention au titre des actions du PCAET pour 17 210 € (financement Agence de l'Eau, ALEO3)
- Subventions Région
 - 4 240 € pour les travaux du bassin versant du Gastard
- Subventions Département : 298 289 €
 - 152 411 € dans le cadre de la convention intercommunale d'appui aux projets culturels de territoire (saison culturelle, réseau lecture et Ecole de musique et actions PCT) ;
 - 75 249 € pour les actions portées au titre du volet cohésion sociale (Escapade et solde Contrat local de Santé)
 - 28 325 € sur le projet « plan de gestion » sur le site de l'étang neuf de Juvigné, ainsi qu'une participation au financement du poste de conseiller Bocage ; il est précisé que le poste de chargé transition écologique et mobilité ne bénéficie plus de soutien financier à compter de 2026.
 - 31 824 € pour l'élaboration du diagnostic 360 et du PLH.
 - 8 480 € au titre des travaux du bassin versant du Gastard
 - 2 000 € pour une participation aux transports des élèves de 6^{ème} du collège des 7 fontaines à Andouillé vers la piscine.
- Subventions autres groupements
 - 22 163 € de participation de la Communauté de communes du Bocage Mayenne dans le cadre de la convention de partenariat dans la démarche conjointe de diagnostic local de santé et contrat local de santé
- Subventions autres partenaires : 145 238 €
 - Subvention de la CAF pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour 20 000 € ;
 - 107 738 € pour les actions portées au titre de la cohésion sociale (CAF, MSA, ARS)
 - Participation des collèges pour la mise à disposition de la piscine pour 10 000 € ;
 - Partenariats divers au titre de la saison culturelle pour 7 500 €. (ONDA)

Chapitre 75- Autres produits de gestion courante : 1 491 412 € (- 22 206 €/ -1,47%)

Ce chapitre comprend :

- Les revenus des immeubles pour 1 241 072 €

Ce montant comprend les loyers ainsi que certaines charges inhérentes à la location (limitées à l'eau et l'électricité)

LOCATIONS	BP 2025	CFU 2025	Prévision 2026	
Ateliers relais	573 960 €	538 086 €	507 000 €	
Pépinière	67 413 €	71 740 €	64 275 €	
MSP	258 589 €	255 169 €	244 097 €	
Parc logements	437 900 €	425 205 €	425 700 €	
TOTAL	1 337 862 €	1 290 200 €	1 241 072 €	-3,81%
dont recouvrement charges	30 215 €	30 215 €	24 240 €	
LOYERS HORS CHARGES	1 307 647 €	1 259 985 €	1 216 832 €	

- Le reversement de l'excédent de gestion 2025 de l'association de l'étang neuf de Juvigné pour 6 740 € (vente de 2 202 gaules de pêche déduction faite des frais inhérents à la gestion)
- Des indemnités de sinistre au titre de la procédure judiciaire en cours sur l'espace Bien Être de l'AquaFitness (Hammam) portées dans l'immédiat à 158 761 € pour couvrir les frais de reprise des travaux et les pertes d'exploitation liées à la fermeture du Hammam depuis juin 2021
- Des recouvrements divers (FONPEL Elu et capital décès agent) pour 37 934 € (neutralise des dépenses effectuées sur les chapitres 012 et 65)
- Produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre au titre de la compétence Mobilité (référence montant 2025) pour 15 849 €
- Le recouvrement d'un excédent de clôture en provenance du budget annexe « ZA de la Brimonnière à Ernée » pour 31 056 €

Chapitre 77 – produits spécifiques : 1 000 €

Chapitre 78 – Reprise sur provisions : 0 €

Ce compte pourra potentiellement être alimenté en cours d'année par décision modificative

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 573 178 €

Chapitre 002 – résultat de fonctionnement 2025 cumulé affecté : 1 483 984 €

EPARGNE NETTE DEGAGEE

L'épargne nette dégagée par le budget 2026 offre une capacité d'autofinancement à hauteur de 404 904 €.

DETERMINATION DE L'EPARGNE	budget 2025	budget 2026	Evolution
Dépenses de gestion	9 214 470 €	9 225 422 €	0,12%
Recettes de gestion	10 640 061 €	10 491 275 €	-1,40%
EPARGNE DE GESTION	1 425 591 €	1 265 853 €	-11,21%
Charges financières	177 388 €	139 069 €	-21,60%
EPARGNE BRUTE	1 248 203 €	1 126 784 €	-9,73%
Remboursement du capital des emprunts	803 000 €	721 880 €	-10,10%
EPARGNE NETTE	445 203 €	404 904 €	-9,05%

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 6 811 862,41 € (nouveaux crédits BP + Restes à réaliser 2025)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts sur le budget 2026 correspondent à de nouveaux besoins hors restes à réaliser de l'exercice 2025, étant précisé toutefois que l'équilibre budgétaire est assuré par l'addition des nouveaux crédits et des restes à réaliser. Les nouveaux crédits sont inscrits conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement tel que présenté lors du Débat d'Orientation budgétaire 2026.

Les dépenses d'investissements sont ventilées comme suit :

Chapitre ou Opération	LIBELLE	BP 2026 nouvelles propositions	RAR 2025	TOTAL (BP + RAR 2026)
16	Emprunts et dettes (<i>rembt dette bancaire + cautions logements</i>)	725 880,00		725 880,00
204	Subventions d'équipement versées (<i>fonds de concours contournement sud, immobilier entreprises, OPAH ...</i>)	618 000,00	23 633,00	641 633,00
20	immobilisation incorporelles (<i>études, licences, Atlas biodiv</i>)	139 030,00	72 973,32	212 003,32
21	immobilisations corporelles (<i>dont matériel informatique, matériel technique, mobilier, plan de gestion étang neuf, travaux logements ...</i>)	437 562,00	15 903,23	453 465,23
27	Autres immobilisations financières (<i>avances versées aux budgets ZA</i>)	788 756,15		788 756,15
45	Opérations comptes de tiers (<i>plantations haies - travaux antiérosifs</i>)	60 000,00	38 385,05	98 385,05
opération 29	travaux bâtiments économiques (<i>bâtiment RAYAC et réserve enveloppe</i>)	305 855,00	25 892,11	331 747,11
opération 69	travaux MSP Ernée - Aménagement rez de jardin	440 000,00	33 600,00	473 600,00
opération 74	PLUi	140,00		140,00
opération 77	Extension siège CCE - fin des travaux		1 075 307,92	1 075 307,92
opération 78	Aire d'accueil gens du voyage	46 700,00		46 700,00
opération 80	Travaux de voirie ZAE (hors budgets annexes)	18 000,00		18 000,00
opération 82	Projet culturel à ERNEE (<i>Etude programiste et honoraires maîtrise d'œuvre, SPS, CT ...</i>)	695 484,00	241 500,00	936 984,00
opération 83	Documents d'urbanisme (<i>SPR Chailland</i>)		81 360,00	81 360,00
opération 85	Acquisition réserves foncières	72 500,00		72 500,00
opération 86	Projet mobilité (<i>solde étude des déplacements et groupement de commande pour aménagements divers</i>)	43 000,00	19 224,00	62 224,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 390 907,15	1 627 778,63	6 018 685,78
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	573 177,63		573 177,63
041	opérations patrimoniales	219 999,00		219 999,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		793 176,63	0,00	793 176,63
TOTAL GENERAL DEPENSES		5 184 083,78	1 627 778,63	6 811 862,41

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont ventilées comme suit :

Chapitre ou Opération	LIBELLE	BP 2026 nouvelles propositions	RAR 2026	TOTAL (BP + RAR 2026)
024	produits des cessions (<i>ventes diverses</i>)	187 313,00		187 313,00
10	dotations, fonds divers et réserves (<i>dont FCTVA 2025</i>)	171 293,43		171 293,43
13	Subventions d'investissement	237 187,80	46 400,00	283 587,80
16	Cautions	4 199,50		4 199,50
16	Emprunt d'équilibre	913 109,00		913 109,00
27	Autres immobilisations financières (<i>remboursement avance par budget ZA de la brimonnaire</i>)	33 424,80		33 424,80
45	Opérations comptes de tiers	66 500,00	2 730,00	69 230,00
opération 69	travaux MSP Ernée - Aménagement rez de jardin	200 000,00		200 000,00
opération 77	Extension siège CCE		1 392 565,11	1 392 565,11
opération 82	Projet culturel à ERNEE		20 000,00	20 000,00
opération 83	Documents d'urbanisme (SPR Chailland)		33 900,00	33 900,00
opération 86	Projet mobilité	27 100,00	40 554,00	67 654,00
opération 89	espace loisirs ancienne fonderie		25 358,31	25 358,31
TOTAL RECETTES RÉELLES		1 840 127,53	1 561 507,42	3 401 634,95
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 383 241,00		2 383 241,00
041	Opérations patrimoniales	219 999,00		219 999,00
021	Virement de la section de fonctionnement	800 703,68		800 703,68
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		3 403 943,68	0,00	3 403 943,68
001	Résultat d'exécution d'investissement 2024 cumulé	6 283,78		6 283,78
TOTAL GENERAL RECETTES		5 250 354,99	1 561 507,42	6 811 862,41

La différence entre les dépenses et les recettes réelles (hors emprunt d'équilibre) détermine le besoin de financement qui s'élève à 3 530 160 €, lequel est couvert comme suit :

Couverture du besoin de financement	
Excédent d'investissement cumulé 2025	6 284 €
Autofinancement apporté par la section de fonctionnement	2 610 767 €
Emprunt	913 109 €
TOTAL	3 530 160 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le Budget primitif 2026 du budget principal, ainsi que le tableau des effectifs au 01/01/2026

Présentation et vote du Budget Annexe « Gestion et traitement des déchets »

CONTEXTE

Le Budget annexe « Gestion et traitement des déchets » a été élaboré au regard d'une évolution du montant de la redevance votée lors du Conseil Communautaire du 16 décembre dernier.

Cette évolution permet de prendre en compte plusieurs faits marquants en 2025 ainsi que les évolutions auxquelles la collectivité doit faire face pour les années à venir :

RAPPEL 2025

Plusieurs faits ont impacté l'année 2025 :

- Augmentation des tonnages OMR de près de 2% par rapport à 2024 (+4% par rapport au BP 2025)
 - o Coût de collecte + 7,5% par rapport au bilan 2024 (10 000 €HT de surcoût par rapport à la prévision budgétaire, lié à l'augmentation des tonnages)
 - o Coût de Traitement +11.5% par rapport au bilan 2024 (Surcoût de 15 000 €HT par rapport à la prévision budgétaire ristourne comprise liée à l'augmentation des tonnages)
- Stabilité des tonnages recyclables par rapport à 2024 (avec forte baisse du papier comme depuis plusieurs années)
 - o Coût de collecte -2.5 % par rapport au bilan 2024 (16 000 €HT d'économie par rapport à la prévision budgétaire, lié à la baisse des indices de révision notamment)
 - o Coût de traitement -1.5 % par rapport au bilan 2024 (9 000 €HT d'économie par rapport à la prévision budgétaire lié à la baisse des indices de révisions notamment)
- Baisse de 3.5% des tonnages collectés en déchèteries par rapport à 2024
 - o Baisse des tonnages Tout venant de 8% (Economie de 17 000 €HT par rapport à la prévision budgétaire)
- Mise en œuvre de la collecte du Petits incinérables permettant de dévier une partie du tout-venant (120 T collectées)
- Augmentation du Bois de 5%
- Baisse des Déchets Verts de 12 %
- Stabilisation des tonnages de Gravats
- Baisse des DEEE de 2% (après une augmentation en 2024 de 33%)
- Augmentation des Déchets Toxiques de 15%
- Augmentation des Ferrailles de 11%
- 11 T des déchets déviés de la benne tout venant avec la mise en place des nouvelles REP (Articles de Sports et de Loisirs, Articles de Bricolage et jardin)

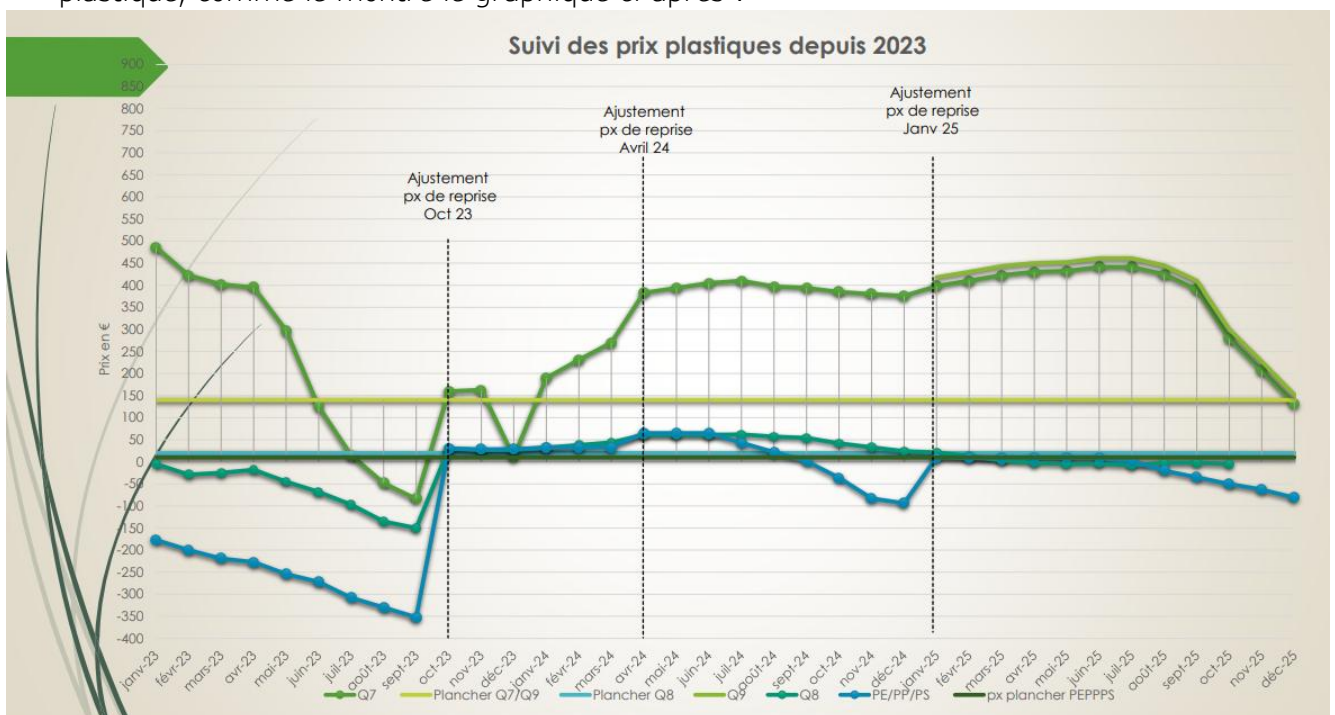
Des faits positifs ont permis de compenser en partie ces coûts afin d'anticiper au mieux le résultat 2025 :

- o Evolution des indices de révision à la baisse (Energie) après une très forte hausse pour 2024
- o Poursuite de la baisse du tonnage du encombrants

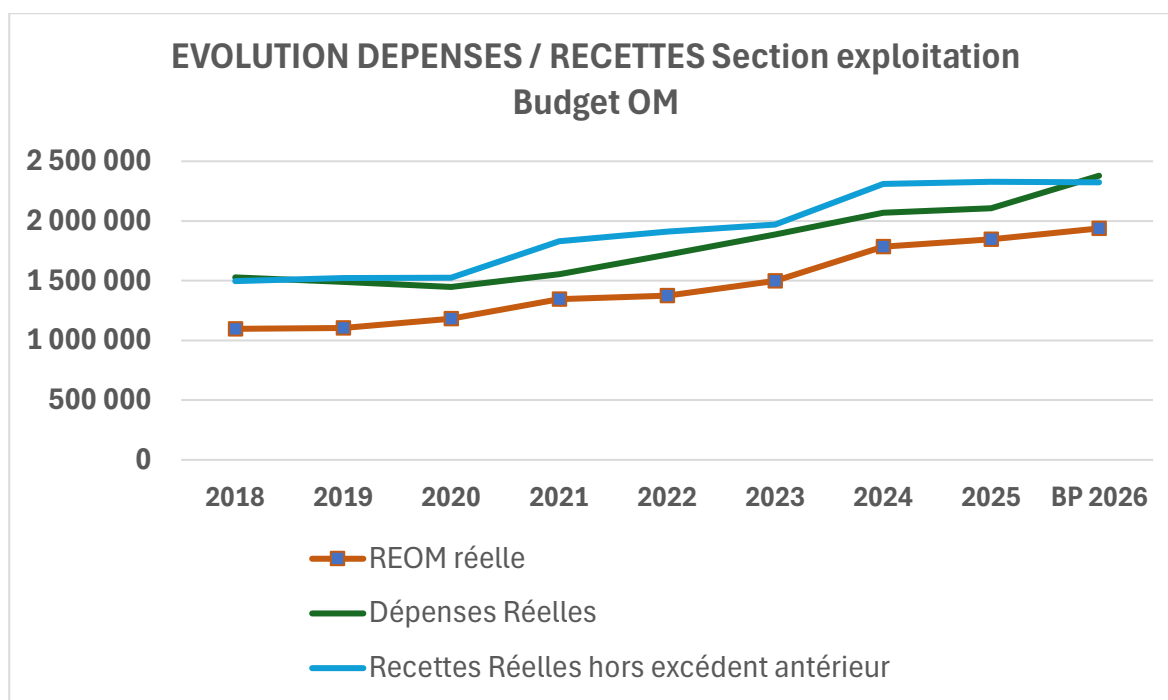
- Baisse des tonnages déchets verts, vraisemblablement liée à l'année de sécheresse subie.

Actions à prévoir suite à la validation du scénario d'optimisation du service validé au Conseil Communautaire du 9 février dernier :

- Convention de traitement des déchets avec le CD53 avec la poursuite des augmentations de tarif de traitement des OMR et du Tout-venant.
- Evolution à la baisse à terme des financements CITEO
- Prise en compte des services communs de la CCE (SI, RH, et Ingénierie)
- Validation d'une nouvelle hausse de la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes) validée lors du vote du Projet de loi de finances en ce début d'année.
- Poursuite de la forte baisse des prix de reprise matière et plus particulièrement sur le plastique, comme le montre le graphique ci après :



Pour plus de clarté et de compréhension, le graphique suivant présente l'évolution des dépenses et des recettes du service depuis plusieurs années.



Pour équilibrer le budget, il a été proposé d'appliquer une évolution de la REOM des usagers du territoire pour atteindre un montant de 1 937 896,71 €HT.

Ce qui implique pour les usagers particuliers des évolutions tarifaire comme suit :

COUT PAR FOYER (€HT):	2025 TTC	Proposition 2026 TTC	Evolution sur 1 ans (€TTC)
1 personne Campagne	128,90 €	135,34 €	6,44 €
1 personne Partie Agglomérée	134,87 €	141,61 €	6,74 €
2 personnes Campagne	180,46 €	189,48 €	9,02 €
2 personnes Partie Agglomérée	188,81 €	198,25 €	9,44 €
3 personnes Campagne	219,13 €	230,08 €	10,96 €
3 personnes Partie Agglomérée	229,49 €	240,74 €	11,25 €
4 personnes et + Campagne	257,80 €	270,69 €	12,89 €
4 personnes et + Partie Agglomérée	269,73 €	283,22 €	13,49 €

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 2 377 447,52 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011- Charges à caractère général : 2 110 969 € (contre 1 873 294,82 € en 2025)

Une enveloppe « en réserve » a été inclus compte tenu de la suppression du poste « dépenses imprévues » permettant de faire face à des évolutions à venir en lien avec l'étude d'optimisation du service.

Sans reprendre les informations précisées ci-dessus, le tableau présente les grandes enveloppes budgétaires du chapitre 011 et les évolutions par rapport au CFU 2025 et au BP 2025.

Désignation	BP 2025	CFU 2025 (estimatif)	BP 2026	BP26-CA25	REMARQUES
Collecte des O.M. (SECHE)	240 461,27 €	250 261,97 €	255 539,64 €	2,11%	Stabilité des tonnages
Collecte Déchetteries (SECHE + EVA)	89 815,53 €	82 837,24 €	90 572,78 €	9,34%	Hors TOUT VENANT ET PI intégré dans Traitement CONVENTION CD53
Collecte des bornes sélectives (SECHE)	242 048,80 €	225 855,60 €	237 462,84 €	5,14%	Augmentation des tonnages
Traitement des OM (hors ristourne) CD53	447 221,79 €	457 667,00 €	536 036,56 €	17,12%	Augmentation importante forfait à l'habitant + prix à la tonne
Traitement Déchetteries Hors DV (SECHE + CD53)	504 985,51 €	488 539,36 €	512 123,11 €	4,83%	Collecte TOUT VENANT ET PI intégré dans Traitement
Tri et conditionnement (SECHE)	204 552,92 €	195 329,26 €	194 064,72 €	-0,65%	Renégociation tarif traitement des emballages
Autres (animations scolaires, gaspivore...)	32 000,00 €	24 696,35 €	11 500,00 €	-53,4%	Animations scolaires de la CCE seulement
Autres Charges à caractère générale (chap011)	91 940,00 €	82 312,96 €	124 600,00 €	51,37%	Compris lavage colonnes (61558) , frais de maintenance logiciel facturation. achat de composteurs + EDF, Eau ...
Coût service commun (RH + SI + Ingé) et autre charge CCE	20 269,00 €	17 074,00 €	30 000,00 €	75,71%	

N'apparaît pas dans ce tableau l'enveloppe réservée qui était jusqu'en 2025 inscrite en « dépenses imprévues ».

Chapitre 012 – charges de personnel : 236 000 € (228 853 en 2025)

Cet article est en augmentation afin de prendre en compte les évolutions salariales des agents ainsi que l'augmentation de cotisations patronales.

Chapitre 65 – charges de gestion courante : 19 500 € (40 800 € en 2025)

Ce chapitre est en baisse car des admissions en non-valeur et effacement de dettes ont été passés en 2025 avec un rattrapage 2024.

Chapitre 66 : Charges financières : 6 600 € (contre 7 166 € en 2025)

Une baisse mécanique des intérêts de la dette est constatée, étant précisé que le budget n'a pas contracté de prêts depuis 2019.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 0 €

L'équilibre de la section d'investissement n'entraîne pas la nécessité d'abonder.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 175 819.54 € (contre 168 820.39 € en 2025)

Augmentation liée à des investissements pour le réaménagement des déchetteries principales (Barrières automatiques).

RECETTES D'EXPLOITATION

Pour plus de clarté, le tableau ci-dessous reprends les différentes recettes liées au service.

Désignation	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	BP26-CFU25	REMARQUES
Subventions d'exploitation (ECO ORGANISME, CD53...)	275 083,00 €	246 008,99 €	246 500,00 €	0,20%	Report possible de CITEO 2025 sur 2026
Vente produits résiduels	19 250,00 €	22 428,05 €	20 732,00 €	-8%	Acier/Alu
Vente de marchandises	75 353,50 €	72 111,77 €	50 010,00 €	-31%	
Redevance	1 815 057,62 €	1 845 615,91 €	1 937 896,71 €	5,0%	
Opé D'ordre Subvention transférée au résultat (chap. 042)	36 983,74 €	36 983,74 €	35 633,04 €	-4%	
Opé d'ordre (chap. 042)	5 894,00 €	5 894,00 €	16 964,00 €	-	Service commun Ingé / Voirie transférer en dépense d'investissement
Autres Produits Exceptionnel	0,00 €	36 983,74 €	0,00 €	-100%	Erreur calcul Indices, Marché de collecte
Ristourne CG53 Traitement OM	34 398,16 €	35 640,42 €	36 159,77 €	1,46%	
Remboursements frais Ex Pays	15 000,00 €	17 375,38 €	0,00 €	-100%	Animations scolaires payées en direct par les collectivités
Mise à disposition de personnel	32 160,79 €	32 160,79 €	32 400,00 €	1%	
Part salariale Tickets Restaurant (autres produits de gestion courante)	1 152,00 €	1 152,00 €	1 152,00 €		

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 797 885,24 €

HORS OPERATION : remboursement de la dette en cours pour 50 043 €

OPERATION 100 « Déchèteries »

Les dépenses à hauteur de 500 000 € (hors RAR 2025 pour 75 412 €) comprenant :

- Les aménagements complémentaires à l'installations des barrières automatiques en déchèteries
- La rénovation / extension de la déchèterie de CHAILLAND
- L'acquisition de nouveaux contenants pour la mise en œuvre de la REP ECODDS....
- Le remplacement de bennes de collecte

Ces dépenses sont en partie financées par des subventions de la Région et du département pour 138 226.50 € (hors RAR 2025 pour 22 597.09 €)

OPERATION 102 « Collecte Sélective »

Il est prévu l'acquisition de nouveaux conteneurs de tri aérien pour un montant de 59 025,20 €

OPERATION 103 « Informatique »

Une enveloppe de dépenses à hauteur de 20 000 € prenant en compte la mise en œuvre d'un module complémentaire au logiciel de facturation pour les barrières automatiques et toutes les évolutions de la facturation courant 2026.

OPERATION 106 « Etude d'optimisation du service »

Une recette de 40 800 € en provenance de l'ADEME reste à percevoir en 2026

En résumé :

DEPENSES	BP 2026 nouvelles propositions	RAR 2025	TOTAL
Dépenses d'équipement (étude, acquisition et travaux)	579 025 €	116 220 €	695 245 €
Dépenses financières (remboursement dette bancaire)	50 043 €		50 043 €
TOTAL DEPENSES REELLES	629 068 €	116 220 €	745 288 €

RECETTES	BP 2026 nouvelles propositions	RAR 2025	TOTAL
Subventions	179 027 €	22 597 €	201 624 €
TOTAL RECETTES REELLES	179 027 €	22 597 €	201 624 €

La différence entre les dépenses et les recettes réelles détermine le besoin de financement qui s'élève à 543 664 €, lequel est couvert comme suit :

Couverture du besoin	
excédent d'investissement cumulé 2025	413 356 €
Autofinancement apporté par la section de fonctionnement	123 722 €
Emprunt	6 586 €
TOTAL	543 664 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « Gestion et traitement de déchets » ainsi que le tableau des effectifs au 01/01/2026

Présentation et vote du budget annexe « Réseau de chaleur »

PARTIE 1 : SECTION DE D'EXPLOITATION

Le budget 2026 s'équilibre en fonctionnement à 156 059,16 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - charges à caractère général : 111 757,24 € (2025 : 101 479,23 €)

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre concernent les achats de bois et de gaz.

Afin d'assurer le bon entretien de la chaufferie et du réseau, une enveloppe de près de 30 000 € a également été prévue.

Chapitre 012 - charges de personnel : 7 500,00 €

Cette dépense correspond au remboursement d'agents mis à disposition par le service d'eau pour la gestion courante de la chaufferie.

Chapitre 66 : charges financières : 588,48 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre : 36 213,44 €

Cette dépense correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations.

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70 : Produits des services : 120 469,50 € (2025 : 116 242,50 €)

Il s'agit de la vente de chaleur aux usagers du réseau.

Les recettes du service ont été estimées en prenant en compte une relative stabilité de la consommation par rapport à 2025.

La ventilation des recettes prévisionnelles est la suivante :

- AquaFitness de l'Ernée : 96 710,00 € HT
- Ville d'Ernée (salle de sport) : 12 529,50 € HT
- Gendarmerie : 11 230,00 € HT

Etant précisé que les charges fixes sont basées sur une puissance souscrite à la signature du contrat (différence de coût pour la gendarmerie et la salle des sports).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre : 22 106,00 €

Chapitre 002 - Résultat d'exploitation affecté : 13 483,66 €

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et en recettes 48 938,85 €

Les dépenses :

→ Opérations réelles pour 25 208,84 € dont 11 101,40 € en restes à réaliser 2025 :

- Remboursement capital prêt : 8 012 €
- Enveloppe pour des travaux d'aménagements éventuels : 6 095,44 €
- Restes à réaliser 2025 : acquisition d'un matériel spécifique (système d'aspiration) pour la récupération des cendres avec pour objectif le traitement dans un centre dédié

→ Opérations d'ordre pour 22 106,00 €

→ Reprise résultat déficitaire cumulé au 31/12/2025 : 1 624,01 €

Les recettes :

→ Opérations d'ordre pour 36 213,44 €

→ Affectation du résultat de fonctionnement pour 12 725,41 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « Réseau de chaleur »

Présentation et vote du budget annexe « EAU POTABLE »

Le budget 2025 « eau potable » tient compte de la reprise de la compétence eau potable de Larchamp au 1^{er} Janvier 2026, qui affecte les dépenses à caractère général, les recettes de ventes d'eau et les amortissements.

La création d'un poste en fin d'année en lien avec la reprise de Juvigné et La Croixille au 1^{er} Janvier 2027 a été prévue. Par ailleurs, la création de la Direction de l'Environnement et du cadre de vie aura des impacts sur les dépenses et recettes liées au personnel.

Des simplifications d'écritures budgétaires augmenteront en 2026 les dépenses d'exploitation du budget de l'eau. Celles-ci seront cependant compensées par des recettes de remboursement du budget assainissement en fin d'année.

Les principaux investissements comprennent :

- Environ 6,9 km de renouvellement de réseaux, en hausse par rapport à 2025. Ce qui représente environ 0,72% du linéaire pour un objectif de 1%.
- La construction d'un nouveau réservoir de plus grande capacité à St Hilaire du Maine.
- Des interventions sur les deux stations de production de St Denis de Gastines.

Un emprunt est prévu au budget pour le financement de ces gros investissements.

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 5 885 226,05 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 867 800 € (2 565 934 € au BP 2025)

Ce chapitre comprend :

- 460 000 € de taxes perçues en 2025, et reversées au Conseil départemental de la Mayenne et à l'Agence de l'Eau en 2026,
- Le reversement des recettes du budget assainissement perçues sur le budget de l'eau pour un montant de 1 155 000 €
- Exceptionnellement, en 2026, le reversement de la recette perçue pour le compte du SENOM en fin d'année 2025, avant la reprise de l'exercice de la compétence eau potable par la régie de l'Ernée sur la commune de Larchamp au 1^{er} janvier 2026.

La hausse entre 2025 et 2026 est liée à :

- L'ajout de taxes de l'Agence de l'Eau qui étaient précédemment affectées au chapitre 014
- L'ajout d'un achat d'eau au SENOM pour la distribution aux usagers de Larchamp
- Une évolution de la recette assainissement qui est reversée via ce chapitre 011
- Des changements de modalités de prise en charge des dépenses communes aux trois services (eau potable, assainissement collectif et non collectif) affecteront ce chapitre. A compter de 2026, l'ensemble des dépenses de carburants et entretiens de véhicules notamment, sera pris en charge par le budget de l'eau et fera l'objet d'un remboursement de budget à budget en fin d'année. Cette simplification administrative va augmenter les charges du budget de l'eau qui seront cependant compensées par des recettes de remboursements.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 1 106 200 € (985 700 € au BP 2025)

Le chapitre comprend la dépense totale de personnel intervenant sur les services d'eau, d'assainissement collectif et non collectif. Cette dépense inclus également des frais de personnels mis à disposition d'autres services de la collectivité : l'AquaFitness, Syndicat de bassin de l'Ernée et à partir de l'année 2026, Direction de l'Environnement et du cadre de vie.

Les mises à disposition font l'objet d'un remboursement en fin d'année affecté aux recettes du budget de l'eau représentant environ 300 000 €.

La mise à disposition des agents communaux pour l'entretien des sites ainsi que des agents intercommunaux pour la gestion financière et les interventions de ménages à l'atelier, sont également prévues dans ce chapitre.

L'année 2026 prévoit le recrutement d'un agent d'exploitation eau à compter de septembre en prévision de la reprise en régie des communes de Juvigné et La Croixille à compter du 1^{er} Janvier 2027 (création du poste approuvée en conseil communautaire de septembre 2025). Un agent en accroissement temporaire d'activité a également été ajouté sur l'exercice 2026 en lien avec l'organisation de la Direction de l'environnement et du Cadre de vie.

La mise à disposition du géomaticien pour la construction du SIG (cartographie) sera par ailleurs ajoutée au reversement effectué en fin d'année au budget principal de la collectivité.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 277 000 € (328 000 € au BP 2025)

Ce chapitre correspond au reversement des redevances à l'Agence de l'Eau perçues sur les factures 2025. La dépense est moins élevée en raison de la réforme des taxes qui a eu lieu entre 2024 et 2025.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 65 000 € (70 000 € au BP 2025)

Ce chapitre comprend les licences de logiciels et des crédits pour les effacements de dettes et les admissions en non-valeur.

Chapitre 66 - Charges financières : 104 601 € (114 095 € au BP 2025)

Chapitre 67- Charges Spécifiques : 41 200 € (45 000 € au BP 2025)

Cette dépense correspond essentiellement à des annulations de facture en cas de déménagements non signalés ou en cas d'erreur sur les estimations de consommations lorsque les relèves réelles de compteurs n'ont pas pu être effectuées.

Chapitre 68 : Dotation aux provisions : 0 € (4 153 € au BP 2025)

Cette dépense obligatoire pour la sincérité des comptes calculée par le trésor public sera intégrée lors d'une décision modificative budgétaire en cours d'année

Chapitre 023 : virement à l'investissement : 452 106 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 971 317 € (892 585 € au BP 2025)

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 10 720 €

Chapitre 70- Produit des services : 5 040 990 € (4 622 352 € au BP 2025)

Ce chapitre contient la recette d'eau et la recette d'assainissement, qui est ensuite reversée au budget assainissement. Les taxes perçues pour le compte de l'agence de l'eau et du conseil départemental sont également incluses dans le montant. Elles représentent 733 000 €.

Le budget a été établi avec :

- Un maintien de consommation globale des usagers
- Une prévision de baisse des ventes en gros à Laval Agglomération, liée à une restructuration au sein de ce territoire,
- L'ajout de la vente d'eau de Larchamp
- La suppression du tarif dégressif et le maintien du tarif de base de 2025
- La hausse de tarif de 3% sur l'assainissement

La recette de travaux et prestations, réalisée pour le compte des usagers sur des demandes ponctuelles, est variable selon les années. Bien qu'elle ait été plus importante que les prévisions en 2025, le montant budgétisé en 2026 est revu légèrement à la baisse au vu d'un contexte économique général incertain.

Ce chapitre contient par ailleurs des recettes de remboursements de personnel et frais divers, portés par le budget de l'eau, et remboursés par différents autres budgets de la collectivité (budgets assainissement collectif et non collectif et budget principal essentiellement) pour un montant de 380 000 €.

Chapitre 74 et 75 : Subventions et recettes exceptionnelles : 35 920 € (35 900 € au BP 2025)

Cette recette provient essentiellement des subventions accordées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil départemental de la Mayenne pour le programme de préservation de la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 286 988 € (327 729 € au BP 2025)

Chapitre 002 – Résultat d'exploitation affecté : 510 607 € (995 771 € fin 2024)

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 3 831 309,08 € (nouveaux crédits BP + Restes à réaliser 2025)

Les restes à réaliser 2025 sont les suivants :

- Dépenses : 451 750,05 €
- Recettes : 362 485,83 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Hors Restes à Réaliser)

Opération 10 : bassin versant : 10 000 € (10 000 € au BP 2025)

Cette opération correspond aux actions de préservation de la qualité de l'eau menées en amont de la prise d'eau d'Ernée. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 70% en moyenne.

Opération 13 : Travaux sur réseaux : 909 900 € (1 130 000 € au BP 2025)

L'opération comprend les travaux suivants : La Poupardière à La Baconnière, Barbure à Andouillé, Villepeau à Montenay, Rue de Touraine/Picardie et Alsace à Ernée, refoulement du forage de l'Épine à Juvigné, ainsi que les travaux prévus dans le cadre du contournement Sud.

Opération 15 : Travaux sur installations : 1 140 000 € (587 000 € au BP 2025)

Cette opération comprend :

- La rénovation du réservoir de St Hilaire du Maine
- La rénovation de la station de la Chenevotterie à St Denis de Gastines
- Des travaux sur le filtre de la station de la Louverie à St Denis de Gastines
- Le tubage d'un forage à Juvigné
- Une enveloppe de renouvellement électromécanique

Opération 17 : optimisation du service : 33 100 € (83 000 € au BP 2025)

Cette enveloppe permettra de renouveler le matériel informatique et de chantier en cas de besoin. L'achat d'un véhicule est également prévu en raison de l'arrivée d'un agent en fin d'année dans le cadre de la reprise de Juvigné et La Croixille

Opération 21 : Plan de gestion sécurité sanitaire de l'eau : 50 000 €

Il s'agit de l'élaboration d'un document réglementaire de prévention des risques pouvant survenir sur les installations. Il s'agit d'un report de crédit de 2025.

Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts : 209 044 € (198 484 € au BP 2025)

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections : 286 988 €

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 4 717 €

Chapitre 001 : Résultat d'investissement 2025 cumulé (déficit) : 730 808 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT (Hors Restes à Réaliser)

Ces dépenses seront financées par des subventions extérieures de l'ordre de 689 750 €, complétées par de l'autofinancement et un emprunt.

En résumé :

DEPENSES	BP 2026 nouvelles propositions	RAR 2025	TOTAL
Dépenses d'équipement (étude, acquisition et travaux)	2 143 000 €	451 750 €	2 594 750 €
Dépenses financières (remboursement dette bancaire)	209 044 €		209 044 €
Autres dépenses pour compte de tiers	5 000 €		5 000 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2025	730 809 €		730 809 €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 087 853 €	451 750 €	3 539 603 €

RECETTES	BP 2026 nouvelles propositions	RAR 2025	TOTAL
Subventions	685 750 €	357 932 €	1 043 682 €
Autres recettes pour compte de tiers	4 000 €	4 554 €	8 554 €
TOTAL RECETTES REELLES	689 750 €	362 486 €	1 052 236 €

La différence entre les dépenses et les recettes réelles détermine le besoin de financement qui s'élève à 2 487 367 €, lequel est couvert comme suit :

Couverture du besoin de financement	
Autofinancement apporté par la section de fonctionnement	1 957 509 €
Emprunt	529 858 €
TOTAL	2 487 367 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « EAU POTABLE » ainsi que le tableau des effectifs au 01/01/2026

Présentation et vote du budget annexe « ASSAINISSEMENT EN REGIE »

Les dépenses réelles de la section d'exploitation évoluent peu en 2026 et les recettes sont prévues en légère hausse au vu de l'évolution du tarif voté en décembre. Le financement de la section d'investissement sera ainsi amélioré.

Les gros travaux d'investissement porteront sur la création de la station de La Baconnière et les travaux liés au contournement Sud. Le linéaire de renouvellement de réseaux sera moins important qu'en 2025 et des rénovations sur 3 petites installations d'assainissement sont programmées.

Malgré l'augmentation de la capacité d'autofinancement, la réalisation d'un emprunt sera indispensable en 2026.

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 1 639 415,91 € (1 445 985 € au BP 2025)

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 507 640 € (506 686 € au BP 2025)

Ce chapitre évolue peu entre 2025 et 2026. Des ajustements sont faits en fonction du réalisé 2025. Par ailleurs, des écritures comptables varient en lien avec des changements de modalités de prises en charge des dépenses de véhicules et de services communs. Ces dépenses sont, dans un premier temps, payées par le budget de l'Eau et remboursées en fin d'année.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 215 000 € (211 500 € au BP 2025)

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 19 300 € (20 775 € au BP 2025)

Ce chapitre comprend des remboursements de frais de chaulage, ainsi que les frais d'hébergement de logiciels divers.

Chapitre 66 - Charges financières : 79 967 € (68 400 € au BP 2025)

Au-delà du règlement des intérêts des prêts en cours, une enveloppe est prévue dans le cadre de la réalisation d'un nouvel emprunt.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 500 €

Chapitre 023 - Virement à la Section d'investissement : 323 362 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 493 646 € (497 733 € au BP 2025)

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 1 195 000 € (1 120 000 € au BP 2025)

Les recettes sur ce chapitre proviennent des redevances d'assainissement, des travaux et de la réalisation de contrôles de conformité dans le cadre des ventes immobilières.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 12 000 €

Cette recette correspond à la vente du terrain à la commune de Juvigné.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 203 558 € (218 000 € au BP 2025)

Chapitre 002 – Résultat d'exploitation affecté : 228 856 € (116 961 € en 2024)

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 3 750 859,86 € (nouveaux crédits BP + Restes à réaliser 2025)

Les restes à réaliser 2025 sont les suivants :

- Dépenses : 290 130,11 €
- Recettes : 435 581,80 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Hors Restes à Réaliser)

Opération 13 Travaux sur réseaux : 526 800 € (478 800 € au BP 2025)

Cette somme prévoit les travaux de rénovation d'un réseau d'eaux usées à Larchamp, en lien avec des travaux de voirie pilotés par la commune, une extension du réseau rue Blériot à Ernée, ainsi que les travaux liés au contournement Sud d'Ernée.

Opération 15 - Travaux sur installations : 183 000 € (217 000 € au BP 2025)

Cette somme prévoit :

- La rénovation du poste de relevage du Moulin à Ernée
- La rénovation du filtre de Rochefort à Andouillé
- Le curage de la lagune de Larchamp
- Le renouvellement de la bâche de la serre de la station d'Ernée
- Divers électromécaniques pour l'ensemble des sites.

Opération 17 - optimisation du service : 18 000 € (20 000 € au BP 2025)

Cette enveloppe permettra de renouveler le matériel informatique et de chantier en cas de besoin.

Opération 20 – STEP de La Baconnière : 2 000 000 €

Cette opération correspond à la construction de la nouvelle station d'épuration de la Baconnière, subventionnée à hauteur de 75 % environ.

Chapitre 16 - Remboursement emprunts et dettes : 202 901 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 203 558 €

Report déficit cumulé au 31/12/2025 : 326 470 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT (Hors Restes à Réaliser)

Ces dépenses seront financées par des subventions extérieures de l'ordre de 1 864 000 €, complétées par de l'autofinancement et un emprunt.

En résumé :

DEPENSES	BP 2026 nouvelles propositions	RAR 2025	TOTAL
Dépenses d'équipement (étude, acquisition et travaux)	2 727 800 €	290 130 €	3 017 930 €
Dépenses financières (remboursement dette bancaire)	202 901 €		202 901 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2025	326 470 €		326 470 €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 257 171 €	290 130 €	3 547 301 €

RECETTES	BP 2026 nouvelles propositions	RAR 2025	TOTAL
Subventions	1 864 000 €	435 582 €	2 299 582 €
TOTAL RECETTES REELLES	1 864 000 €	435 582 €	2 299 582 €

La différence entre les dépenses et les recettes réelles détermine le besoin de financement qui s'élève à 1 247 719 €, lequel est couvert comme suit :

Couverture du besoin de financement	
Autofinancement apporté par la section d'exploitation	794 467 €
Emprunt	453 252 €
TOTAL	1 247 719 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « Assainissement en régie »

Présentation et vote du budget annexe « SPANC »

Il n'est pas prévu de forte évolution sur ce budget en 2026.

SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 34 456,52 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 6 726 € (5 840 € au BP 2025)

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 26 030 € (20 000 € au BP 2025)

Remboursement de charges de personnel au budget « Eau en régie ».

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 1 000 € (834 € au BP 2025)

Il s'agit d'une réserve prévue pour faire face à des admissions en non-valeur ou effacement de dettes.

Chapitre 67 : Charges spécifiques : 500 € (500 € au BP 2025)

Il s'agit des éventuelles annulations de titres.

Chapitre 68 : Dotations aux provisions : 200 € (122 € au BP 2025)

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 28 426 € (26 796 € au BP 2025)

Les recettes ont été estimées sur la base de 120 contrôles de bon entretien, 84 contrôles de vente et 96 contrôles du neuf.

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation 2025 cumulé : 6 030 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « SPANC »

Présentation des budgets Zones d'activités économiques

Les écritures de stocks générant des flux importants en opérations d'ordre entre sections, les présentations ci-dessous se limitent à présenter, pour une meilleure compréhension, les dépenses et recettes réelles. Les budgets étant assujettis à la TVA, les montants précisés sont en HT.

→ Budget annexe « ZA de la Querminais 2 » à Montenay

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 240 279 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 244 624,43 €

Les opérations réelles sont retracées dans le tableau ci-dessous :

détail dépenses	Montant	détail recettes	Montant
solde d'exécution 2025 (déficit)	4 345 €	Avance remboursable en provenance du budget principal	4 345 €
TOTAL DEPENSES	4 345 €	TOTAL RECETTES	4 345 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA de la Querminais 2 à Montenay »

→ Budget annexe « ZA de la Mine à la Baconnière »

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 802 751,38 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 810 175,02€

Les opérations réelles sont retracées dans le tableau ci-dessous :

détail dépenses	Montant	détail recettes	Montant
Enveloppe travaux de viabilisation la Mine 2	390 775 €	Avance remboursable en provenance du budget principal	399 374 €
Remboursement prêt	8 599 €		
TOTAL DEPENSES	399 374 €	TOTAL RECETTES	399 374 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA de la Mine à la Baconnière »

→ Budget annexe « ZA de la Brimonnière à Ernée »

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 160 950,13 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 129 893,93 €

Il est précisé que le présent budget sera clôturé au 31/12/2026.

Les opérations réelles sont retracées dans le tableau ci-dessous :

détail dépenses	Montant	détail recettes	Montant
Reversement excédent au budget principal	31 056 €	Vente terrains (DPI 3793 m2) dernière parcelle	64 481 €
Remboursement avance en provenance du budget principal	33 425 €		
TOTAL DEPENSES	64 481 €	TOTAL RECETTES	64 481 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA de la Brimonnière à Ernée »

→ *Budget annexe « ZAE transférées »*

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 1 821 816,52 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 1 750 328,52 €

Les opérations réelles sont retracées dans le tableau ci-dessous :

détail dépenses	Montant	détail recettes	Montant
Acquisition terrains (Charné-Fay à Ernée)	24 000 €	Vente terrains (ZA Pierre et Marie Curie Ernée)	31 488 €
dont travaux aménagement ZA les landes à la Pellerine	186 525 €	subvention DETR - travaux ZA des landes à la Pellerine	40 000 €
		Avance remboursable en provenance du budget principal	139 037 €
TOTAL DEPENSES	210 525 €	TOTAL RECETTES	210 525 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « ZAE transférées »

→ *Budget annexe « ZA du Tertre à Chailland »*

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 246 000 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à 246 000 €

Les opérations réelles sont retracées dans le tableau ci-dessous :

détail dépenses	Montant	détail recettes	Montant
Achat terrains	246 000 €	Avance remboursable en provenance du budget principal	246 000 €
TOTAL DEPENSES	246 000 €	TOTAL RECETTES	246 000 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « ZA du Tertre à Chailland »

Quel impact financier des budgets ZA sur le budget principal ?

Dépenses vers les budgets ZA	Montant	Recettes en provenance des budgets ZA	Montant
Avances remboursables (prêts)	788 756 €	Excédent remboursé par les budgets ZA	31 056 €
		Remboursement avances	33 425 €
Total dépenses	788 756 €	total recettes	64 481 €

→ Soit un solde net (coût supporté) par le budget principal 2026 de 724 275 €

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire doit arrêter les tableaux des effectifs annexés sur chacun des budgets primitifs 2026 valant autorisation pour le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir les postes inscrits.

Postes actuellement pourvus sur chacun des budgets au 01/01/2026, comparés à ceux pourvus au 01/01/2025 :

→ Budget principal (intégration de 8 agents du CIAS au 01/01/2026 – équivalent 7,38 ETP)

AGENTS	Au 01/01/2025		Au 01/01/2026		
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Emploi non pourvu en ETP
Agents titulaires	30.00	28.81	31.00	31.00	2.00
Agents contractuels	40.00	32.12	44.00	34.12	
autres (apprenti)	2.00	2.00	2.00	2.00	
autres (contrat de projet)			2.00	2.00	
TOTAL	72.00	62.93	79.00	69.12	2.00

→ Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »

AGENTS	Au 01/01/2025		Au 01/01/2026	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Agents titulaires	2	2	2	2
Agents contractuels	1	1	1	1
TOTAL	3	3	3	3

→ Budget annexe « Eau potable »

AGENTS	Au 01/01/2025		Au 01/01/2026		
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Emploi non pourvu en ETP
Agents titulaires	5.00	5.00	5.00	5.00	
Agents contractuels de droit public	1.00	1.00	1.00	1.00	
Agents contractuels de droit privé	10.00	10.00	11.00	11.00	2.00
TOTAL	16.00	16.00	17.00	17.00	2.00